



Succession de Contrat (CDD + Alternance) (Intérim + Alternance)

Par **ElodieCvs**, le **04/10/2020 à 08:49**

Bonjour.

Je souhaiterais avoir de l'aide sur la succession de contrats :

- Peut on conclure un Contrat de Professionnalisation à l'issue d'un CDD pour Accroissement avec le même employeur ? A noter que l'intitulé de poste sera identique.
 - Peut on conclure un contrat apprentissage ou de professionnalisation à l'issue d'un contrat en intérim ?
- Y-a-t-il des délais de carence applicable ?

Si vous avez des sources sûres à me communiquer, je suis preneuse.

Merci par avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **04/10/2020 à 09:31**

Bonjour,

L'[art. L1244-4 du Code du Travail](#) précise :

[quote]

Sans préjudice des dispositions de l'[article L. 1242-1](#), une convention ou un accord de branche étendu peut prévoir les cas dans lesquels le délai de carence prévu à l'[article L. 1244-3](#) n'est pas applicable.

[/quote]

Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ne sont donc pas visés...

C'est la même chose à la suite d'un contrat d'intérim...